

Compte rendu de la commission juge du 28/10/2025

Présent : Virginie Lapouge, Jean Dubusse, Loïc Delhommeau, Yves Luguerne, Dominique Lanos, Dominique Deshayes

Début de la réunion : 19h30

Informations :

Rappel sur l'évolution de nos missions dans le RI 2019 et le RI 2025. La relecture des deux règlements intérieurs a été faite. A ce jour, la commission des juges n'a plus que la formation des juges et de leur suivi, valide ou pas les candidatures et assure le suivi des listes des juges nationaux et internationaux.

Il est rappelé que la validation en tant que juge titulaire de Didier OLIVIER (juge ponton NS) et Ayrton GRANDVOINET (juge MRC) sont à l'ordre du jour du prochain Conseil Fédéral qui se déroulera le 08/11/2025.

Échanges et décisions :

1) Durée et conditions de validité du statut de juge

Il a été décidé à la majorité, que la durée de validité du statut de juge pour une personne qui est resté sans officier pendant une longue période, qui était initialement de 5 ans soit ramenée à 3 ans.

Par mesure exceptionnelle et pour le bien d'une section, la commission se réserve le droit de pouvoir réévaluer cette règle, en renouvelant le statut de juge à une personne qui n'a pu officier faute d'absence de compétitions, avec accord du conseil Fédéral.

_ Pour sa mise en application, chaque responsable de classe devra faire le point sur la date de la dernière activité des juges de la section concernée.

_ Pour les juges qui n'auraient pas officié depuis 3 à 5 ans et qui auraient conservé leur statut sans changement de la règle, ils auront jusqu'à fin 2026 pour se mettre à jour en officiant et ainsi conserver leur statut de juge.

_ Une colonne avec l'année de la dernière course jugée sera ajoutée au tableau de la liste des juges sur le site de la FFMN. Cette mise à jour se fera annuellement en fin d'année civile.

2) Point sur la formation des stagiaires

Il a été constaté que certains stagiaires officiaient sans être accompagnés par leur tuteur. Cette situation n'est pas normale. Chaque stagiaire doit être accompagné systématiquement par son tuteur ou un juge titulaire qui accepte de prendre le relai.

En ce sens, le dossier « Formation accréditation » doit être retravaillé par la commission des juges (document joint à l'ordre du jour de la commission juge par un courrier envoyé le 18/03/2025 à 18h25).

Un courrier de rappel sera envoyé à l'ensemble des juges qui accompagnent un stagiaire.

3) Implication des stagiaires lors des rencontres

Il a été constaté un certain manque de motivation de la part de certains stagiaires. Ils doivent montrer leur volonté. Ce n'est pas aux juges titulaires de les inciter à officier. Il est impératif que les stagiaires se montrent acteurs de leur formation.

Un courrier de rappel sera envoyé à l'ensemble des stagiaires. Si des stagiaires ne montrent pas de volonté à devenir juge, un deuxième courrier individuel accompagné d'un avertissement sera adressé aux personnes concernées.

3) Formation GQS

Il va falloir que nous nous accordions une priorité et un vrai support de travail sur ce sujet. Cette formation doit obligatoirement être dispensée à tous les juges.

4) Questions diverses

_ Est-ce qu'il y aura une réunion de la commission des juges lors de l'AG ?

_ Elle est nécessaire pour un bilan annuel, mais ne doit pas obligatoirement avoir lieu la veille de l'AG comme cela a pu être le cas.

Elle peut avoir lieu en amont de l'AG afin que l'ensemble de la commission valide le PV.

Rappel : l'AG est prévue le 13 Décembre 2025 soit dans 6 semaines.

_ Il est demandé que les juges soient informés de la tenue des réunions de la commission des juges afin qu'ils puissent poser des questions ou proposer des sujets.

_ Cette demande est prise en compte pour les réunions à partir de 2026.

Fin de la réunion : 20h55

Le secrétaire de la commission juge